2019/2020

GUIDE RESTO COLLEGE

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

COLLEGE – EDUCATION NATIONALE

Qu'est-ce que Rest'O Collège ?

Rest'O Collège est une aide départementale à la restauration scolaire pour les collégiens inscrits dans l'un des 111 collèges publics valdoisiens.

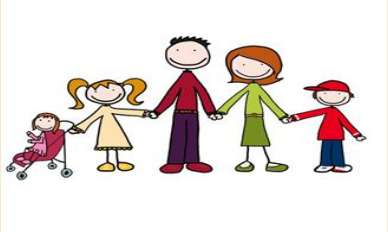

Mon foyer

SOMMAIRE

- Page 4 : Qui sommes-nous ?
- Page 5 : Mon enfant va entrer au collège
- Page 6 : Pourquoi faire une demande de tarif ?
- Page 7 : Comment suis-je informé du démarrage de la campagne ?
- Page 8 : Comment faire une demande ?
- Page 9 : Comment calculez-vous mon tarif ?
- Page 10 : Comment calculez-vous mon tarif si je ne perçois ni allocation ni prestation CAF / MSA ?
- Page 11 : Comment calculez-vous mon tarif lorsque mon enfant est en garde alternée ?
- Page 12 : Comment calculez-vous mon tarif si je ne suis dans aucune situation présentée ?
- Page 13 : Je prépare mes documents avant d'effectuer ma demande
- Page 14 : Ma demande en ligne - Mon compte valdoise.fr
- Page 15 et 16 : Bienvenue sur la plateforme de téléservices du Conseil départemental
- Page 17 : Ma demande en ligne – je remplis le formulaire
- Page 18 : Je fais une demande papier
- Page 19 : Planning de calcul et application des tarifs
- Page 20 : Une question ? Besoin d'aide ?

Qui sommes nous ?

- Le Conseil départemental appartient aux collectivités territoriales (locales) distinctes de l'Etat et bénéficiant d'une autonomie juridique et patrimoniale.
- L'Etat par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Départements et aux régions de nouvelles missions, notamment celle de la restauration scolaire.
- L'Assemblée départementale a voté, le 27 avril 2015, le principe du Quotient Familial CAF pour le calcul du tarif de la restauration scolaire et de la grille tarifaire correspondante pour les collèges publics valdoisiens.
- Le calcul de votre tarif est pris en charge par le Pôle Aides aux Familles du Service Gestion Administrative et Financière des collèges rattaché à la Direction de l'Education et des Collèges.

Mon enfant va entrer au collège

1 – Je valide son inscription auprès du collège d'affectation.

Renseignement sur le site Education Nationale

https://www.education.gouv.fr

2 – Je demande le calcul de mon tarif Rest'O collège pour la demi-pension

Renseignement sur le site http://www.valdoise.fr

3 – Je reçois la notification de mon tarif pour l'année en cours du service en ligne du Conseil départemental du Val d'Oise

4 – Je choisis d'inscrire mon enfant à la restauration scolaire :

Je remplis le dossier d'inscription auprès du collège et je joins ma notification reçue par mail

5 – Le collège établit, chaque trimestre, la facture de la restauration scolaire avec mon tarif notifié

6 – Je dois effectuer chaque année le calcul du tarif de la demi-pension.

Toutes les informations sur www.valdoise.fr

Pourquoi faire une demande de tarif ?

- Le calcul Rest'O collège vous permet d'obtenir un tarif selon vos ressources et la composition de votre foyer. Le tarif réel du repas est de 8 euros, le Département continue de participer jusqu'à 85 % de cette somme.

•Tarifs journaliers rentrée scolaire 2019/2020 (délibération n°2-06 du 27 avril 2015) :

Quotient FAMILIAL (QF)	Tarif par jour et par collégien
inférieur ou égal à 300 €	1,20 €
compris entre 301 et 500 €	1,75 €
compris entre 501 et 750 €	2,60 €
compris entre 751 et 1000 €	3,40 €
compris entre 1001 et 1250 €	4,25 €
supérieur ou égal à 1251 €	5,05 €

- Le Conseil départemental continue à aider les familles et à œuvrer pour que la pause du midi reste un moment de plaisir pour tous

Comment suis-je informé du démarrage de la campagne ?

- Le site officiel du Conseil départemental : http://www.valdoise.fr/ Rest'O collège ou Aides et Services- Education / Jeunesse – Rest'O collège
- Bientôt un nouvel accès http://www.moncollegevaldoise.fr
- Campagne d'affichage
- La réception d'un mail pour les familles ayant déjà un compte
- Votre compte ENT lorsque votre enfant est déjà collégien dès septembre
- Le collège

Comment faire une demande ?

- J'effectue ma demande en ligne sur le site valdoise.fr (CF page 14): Je créé mon compte valdoisien et j'accède au formulaire Rest'O collège
- Je télécharge, j'imprime le formulaire sur valdoise.fr puis je le retourne par voie postale ou par mail dûment rempli avec les pièces nécessaires au calcul au Conseil départemental ou par l'intermédiaire du Collège (CF page 18)

Comment calculez-vous mon tarif ?

- Le principe du quotient familial de la CAF et la grille des tarifs ont été adoptés par la délibération de l'Assemblée départementale en avril 2015.

- Calcul du quotient par la CAF

$$\frac{\text{1/12ème des Ressources + allocation(s) et/ou prestation(s) mensuelle(s)}}{\text{Nombre de parts au titre de la CAF*}}$$

*Votre enfant est considéré à votre charge :

- jusqu'à 6 ans, sans aucune autre condition ;

- de 6 ans à 15 ans : s'il remplit l'obligation scolaire ;

- de 16 ans à 20 ans : si sa rémunération mensuelle nette n'excède pas 907,19 € ;

- de 20 ans à 21 ans : si votre enfant remplit la précédente condition de rémunération, le droit au complément familial et aux aides au logement sera maintenu jusqu'à son 21ème anniversaire.

Comment calculez-vous mon tarif si je ne perçois ni allocation ni prestation CAF / MSA ?

- Je suis de nationalité française, j'ai un titre de séjour en cours de validité ou je suis ressortissant de l'UE mais ma situation familiale (1 enfant) et mes revenus ne me permettent pas d'ouvrir de droit auprès de la CAF/MSA.
- Le calcul s'effectue à partir de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Calcul sur avis d'imposition : 1/12ème du revenu imposable

Nombre de parts au titre de la CAF*

*Votre enfant est considéré à votre charge :

- jusqu'à 6 ans, sans aucune autre condition ;

- de 6 ans à 15 ans : s'il remplit l'obligation scolaire ;

- de 16 ans à 20 ans : si sa rémunération mensuelle nette n'excède pas 907,19 € ;

- de 20 ans à 21 ans : si votre enfant remplit la précédente condition de rémunération, le droit au complément familial et aux aides au logement sera maintenu jusqu'à son 21ème anniversaire.

Comment calculez-vous mon tarif lorsque mon enfant est en garde alternée ?

- Le tarif Rest'O collège est calculé selon les ressources et la composition du foyer. En conséquence, pour les enfants en garde alternée, chacun des parents doit effectuer une demande selon ses ressources et la composition de son foyer. Néanmoins, si un jugement ou une convention de divorce/séparation acte le principe du paiement de la cantine à l'un des parents, c'est ce dernier qui doit effectuer la demande.

Concernant la CAF

- soit vous avez opté pour le 50/50 dans le versement des prestations familiales alors chacun effectue la demande avec ses informations CAF

- soit par jugement ou convention la totalité de la CAF est versée à l'un des parents alors le 1er calcul (1er parent) se fera sur le quotient Caf et le 2ème calcul (2ème parent sur son avis d'imposition + jugement).

Comment calculez-vous mon tarif si je ne suis dans aucune situation présentée ?

- Je suis une famille ou un foyer d'accueil, le collégien est sous tutelle du Conseil départemental (ASE) : L'Assemblée départementale a voté le tarif unique de 3,40 € par repas et par collégien. Vous ne remplissez pas de formulaire Rest'O collège mais vous devez joindre au dossier d'inscription du collège l'attestation ASE fourni par le Département pour l'application du tarif.
- Je n'ai pas encore mon titre de séjour : Je remplis le formulaire et je joins les justificatifs correspondants (attestation de l'organisme de prise en charge précisant les ressources et la composition du foyer). Le tarif de 3,40 € sera appliqué jusqu'à l'obtention du titre de séjour et l'ouverture des droits auprès de la CAF.
- Je suis fonctionnaire international : Je remplis le formulaire et je joins les justificatifs correspondants (attestation de l'employeur des revenus mensuels ou annuels ainsi que la composition du foyer résident sur le territoire français). Le calcul sera alors le même que celui fait à partir de l'avis d'imposition.

Je prépare mes documents avant d'effectuer ma demande

Demande Internet	Demande Papier
Mon adresse mail – 1 adresse mail = 1 foyer ***Attention si vous essayer de créer un autre compte avec une autre adresse vous bloquerez votre accès*** • *Selon ma situation familiale, je prépare les documents à joindre, je les télécharge ou je les scanne*	• Formulaire papier Rest'O collège - Adresse mail pour la création du compte et la réception de la notification. • *Selon ma situation familiale, je prépare les documents à joindre, je les télécharge ou je les scanne*

Document(s) à joindre selon ma situation

Demande Internet

- ✓ ***Je suis allocataire Caf : mon numéro d'allocataire et le code postal de ma caisse d'allocation***
- ✓ ***Je suis allocataire MSA : le dernier relevé mensuel de mes allocations familiales + mon (ou mes) avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 du foyer + livret de famille***
- ✓ ***Je ne perçois ni allocation ni prestation (1 enfant à charge et revenus supérieurs au seuil CAF) : mon (ou mes) avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 du foyer + livret(s) de famille***
- ✓ ***Je suis fonctionnaire international : attestation de revenus annuels de mon employeur et attestation de la composition de mon foyer résidant sur le territoire***
- ✓ ***Je suis demandeur d'Asile : attestation de prise en charge par un organisme d'état***

Mon enfant est en garde alternée joindre en plus une copie du jugement ou de la convention ou une attestation conjointe signée des parents précisant la répartition des charges du ou des enfant(s)

Document(s) à joindre selon ma situation

Demande Papier

- ✓ ***Je suis allocataire Caf : Mon attestation de paiement et de quotient familial de moins d'un mois ou mon numéro allocataire + code postal de ma caisse d'allocation avec copie du ou des livret(s) de famille du foyer***
- ✓ ***Je suis allocataire MSA : le dernier relevé mensuel de mes allocations familiales + mon (ou mes) avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 du foyer + livret de famille***
- ✓ ***Je ne perçois ni allocation ni prestation (1 enfant à charge et revenus supérieurs au seuil CAF) : mon (ou mes) avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 du foyer + livret(s) de famille***
- ✓ ***Je suis fonctionnaire international : attestation de revenus annuels de mon employeur et attestation de la composition de mon foyer résidant sur le territoire***
- ✓ ***Je suis demandeur d'Asile : attestation de prise en charge par un organisme d'état***

Mon enfant est en garde alternée joindre en plus une copie du jugement ou de la convention ou une attestation conjointe signée des parents précisant la répartition des charges du ou des enfant(s)

Ma demande en ligne
Mon compte valdoise.fr

- Vous pouvez effectuer votre demande à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.
- Pensez au préalable à télécharger ou numériser les pièces nécessaires au calcul selon la situation du foyer.
- Accédez par le site valdoise.fr - bandeau Rest'O collège ou directement sur Services en ligne.
- Cliquez sur « Services en ligne » vous venez d'entrer sur la plateforme

Bienvenue sur la plateforme de téléservices du Conseil départemental

- JE M'IDENTIFIE AVEC MON ADRESSE MAIL ET MON MOT DE PASSE
- J'ACCEDE A **MON COMPTE**

J'ai déjà un compte

- JE M'IDENTIFIE AVEC MON ADRESSE MAIL ET JE CLIQUE SUR MOT DE PASSE OUBLIE
- JE SUIS LES CONSIGNES ET J'ENTRE UNE NOUVELLE FOIS MON ADRESSE MAIL
- JE RECOIS ALORS UN MAIL - SERVICES-EN-LIGNE <services-en-ligne@valdoise.fr>Changement mot de passe de votre compte de services en ligne auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise – JE CLIQUE SUR LE LIEN ET SUIS LES INSTRUCTIONS
- J'ACCEDE A **MON COMPTE**

J'ai un compte mais je ne me souviens plus de mon mot de passe

- JE CLIQUE SUR « CRÉER MON COMPTE », JE REMPLIS LES CHAMPS
- JE RECOIS UN LIEN D'ACTIVATION DU SERVICE EN LIGNE – JE CLIQUE SUR LE LIEN POUR ACITVER MON COMPTE
- J'ACCEDE A **MON COMPTE**
- JE CREE **MON FOYER**

Je n'ai pas de compte

Je clique sur « FOYER DE LA FAMILLE XXXXXXXXX »

J'accède à mon ESPACE FAMILLE

Tableau de bord : gestion de mes demandes

Services en ligne : accès aux formulaires en ligne du Conseil départemental REST'O COLLEGE et MDPH

Détail du foyer : Accès aux données de votre foyer pour complément ou ajout

Porte-documents : Accès sécurisé pour déposer des documents (même principe que le Cloud vous seul pouvez y accéder)

Ma demande en ligne
je remplis le formulaire

- SERVICES EN LIGNE → EDUCATION → FORMULAIRE RESTO COLLEGE
- Page 1 : Informations générales
- Page 2 : Renseignement sur le(s) collégien(s)
- Page 3 : Renseignements demandés pour le calcul du tarif avec parfois l'ajout de pièces justificatives
- Page 4 : Tarif proposé au vu des éléments fournis (la validation du tarif n'est effective qu'à l'envoi de la notification)
- Page 5 : Questionnaire de satisfaction (nous permet d'améliorer nos services) pour finir cliquer sur TERMINER

Vous recevrez par mail la notification de votre tarif au titre de l'année scolaire 2019/2020 dont vous devrez transmettre une copie à l'Intendance du collège pour son application sur votre facture selon le planning de calcul.

Je fais ma demande sur un formulaire papier :

Je télécharge le document sur valdoise.fr

- Page 1 : Page de garde Rest'O collège
- Page 2 : Informations générales
- Page 3 : Formulaire Rest'O collège à remplir et signer (Renseignements demandés pour le calcul du tarif avec parfois l'ajout de(s) copie(s) des pièces justificatives et renseignement administratif des représentants ou tuteur du ou des collégiens)
- Page 4 : Coordonnées

Votre dossier peut nous être transmis par mail restocollege@valdoise.fr , par courrier :

Rest'O collège 2019/2020
Direction de l'Education et des collèges
Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS20201
95032 CERGY-PONTOISE Cedex

Une fois réceptionnée, votre compte sera créé, votre demande enregistrée puis vous recevrez par mail, dès sa validation, la notification de votre tarif au titre de l'année scolaire 2019/2020 dont vous devrez transmettre une copie à l'Intendance du collège pour son application sur votre facture selon le planning de calcul.

PLANNING DE CALCUL ET APPLICATION DES TARIFS

PERIODE 1 Date de dépôt de la demande de calcul au Département 95 entre :	PERIODE 2 Date de dépôt de la demande de calcul au Département 95 entre :	PERIODE 3 Date de dépôt de la demande de calcul au Département 95 entre :
• INTERNET ET MAIL DU 3 JUIN AU 10 NOVEMBRE 2019 • FORMULAIRE PAPIER DU 3 JUIN AU 9 NOVEMBRE 2019 (cachet de la poste faisant foi) **• Application du tarif notifié sur les factures du 1er, 2ème et 3ème trimestre scolaire**	• INTERNET ET MAIL DU 11 NOVEMBRE 2019 AU 27 FEVRIER 2020 • FORMULAIRE PAPIER DU 10 NOVEMBRE 2019 AU 27 FEVRIER 2020 (cachet de la poste faisant foi) **• Application du tarif notifié sur les factures du 2ème et 3ème trimestre scolaire**	• INTERNET – MAIL – FORMULAIRE PAPIER (cachet de la poste faisant foi) DU 28 FEVRIER AU 23 AVRIL 2020 **• Application du tarif notifié sur la facture du 3ème trimestre**

Une question ?
Besoin d'aide ?
Vous pouvez obtenir toutes les informations utiles selon le moyen de votre choix :

N° AZUR 0 810 30 05 10 (prix d'un appel local)

Du lundi au jeudi de juin à fin septembre 2019

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17 h00

Fermé le vendredi

Retrouvez tous nos horaires sur valdoise.fr pour l'année scolaire 2019/2020

Rest'O collège 2019/2020
Direction de l'Education et des Collèges
Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE Cedex

e-mail :
restocollege@valdoise.fr

www.valdoise.fr

Bientôt un nouveau lien
www.moncollege.fr